

# Au fil de la Seine

LE JOURNAL DE «LA SEINE EN PARTAGE»

N°48 / 2012

L'ASSOCIATION DE CEUX QUI AIMENT ET QUI PROTÈGENT LA SEINE



**Spécial Zones  
humides**





<http://www.seinenpartage.fr/francais/journal-au-fil-de-la-seine/>

#### LES MEMBRES DU BUREAU

##### Président Fondateur

**M. Yves JEGO**,  
député de Seine-et-Marne,  
Maire de Montereau-Fault-Yonne

##### Président

**M. Michel VALACHE**,  
directeur d'entreprise

##### Vice-présidents

**M. Hervé CHEVREAU**, maire d'Epinay-sur-Seine (93)  
**M. Arnaud RICHARD**, député des Yvelines (78)  
**M. Jacques-Henri SEMELLE**, conseiller municipal de Montereau-Fault-Yonne (77)

##### Secrétaire général

**M. Guy SIMONNOT**, maire de Marnay-sur-Seine (10)

##### Secrétaire générale-adjointe

**Mme Anne-Marie ASHBROOK**, présidente de l'association APURE (27)

##### Trésorier

**M. Jean DELAUNAY**, maire adjoint de Conflans-Sainte-Honorine (78)

##### Trésorier adjoint

**M. Régis THEPOT**, directeur général des Grands Lacs de Seine

#### LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tous les membres du Bureau sont membres du Conseil d'administration  
**M. Gérard ANCELIN**, vice-président du Conseil général de l'Aube et Maire de Nogent-sur-Seine (10)  
**Mme France BERNICHI**, adjointe au maire au Développement durable d'Alfortville (94)  
**M. BOURGUIGNON**, maire de Sotteville-lès-Rouen (76)  
**M. Alain CARLIER**, vice-président de l'ADHF (75)  
**M. Guy DOLLAT**, vice-président du Syndicat de la Vallée de la Seine et Maire de Périgny-la-Rose (10)  
**M. Jean-Michel MAUREILLE**, maire de Saint-Pierre d'Autis (27)  
**M. Pierrick ROYNARD**, président de l'association Les Amis de la Grenouillère (78)

##### Déléguée générale

**Pascale DUGAT**

*La Seine en Partage*



4, rue du Pont Louis-Philippe 75004 Paris  
Tél. 01 42 78 36 60 - [www.seinenpartage.fr](http://www.seinenpartage.fr)

Association loi de 1901 - Déclaration en sous préfecture de Provins (77) - N° 0773003154  
Parution au journal officiel n°2794 du 7 juillet 2001  
Siret 411 126 703 000 12 - code APE 913 E



Au fil de la **Seine**

**Directrice de la publication et rédactrice en chef** : Pascale Dugat

**Rédactrices** : V. Brancotte, P. Dugat

**Maquette** : Veocommunication / 76113 Sahurs

illustration 1ère et de couverture

et dernière de couverture : Sébastien Nicolaïdis

**Imprimerie** : Iropa / 76000 Rouen

**Abonnement 4 numéros 15€ / an**

Editions Seine en partage. Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement sur quelques supports que ce soit le présent ouvrage (art L.122-4 et L.122-5 du code de la propriété intellectuelle) sans autorisation de l'éditeur.



PREFECTURE  
DE LA REGION  
D'ILE-DE-FRANCE



Ce document participe à la protection de l'environnement :  
il est imprimé par Iropa.  
Ce document est imprimé avec des encres végétales.

# Sommaire

## 3 ► L'éditorial d'Yves Jégo

Les zones humides, un trésor à découvrir

## 4 ► Echos

## 5 ► Le mot du président

Demain, se baigner dans la Seine ?

## 6 ► La protection des zones humides est devenue un objectif prioritaire

## 10 ► Cyril Portalez : « Une zone humide est un espace de vie, une richesse pour les milieux aquatiques et pour les hommes »

## 12 ► Eric Parent : « La zone humide, un atout patrimonial dans le cadre d'une démarche qualité »

## 14 ► Olivier Cizel : « Il existe des aides fiscales pour l'entretien des zones humides »

## 16 ► René Dufour : « Aujourd'hui, l'eau de la rivière entre à nouveau dans la zone humide »

## 18 ► Le pôle-relais zones humides « vallées alluviales » un centre de ressources sur les zones humides

## 19 ► Zones humides, réserve naturelle et plage pour les baigneurs au pied des cités

## 22 ► La visite du Parc du Pâtis à Meaux permet de découvrir tous les intérêts d'aménager une zone humide

## 24 ► Faire des zones humides « ordinaires » un atout pour les communes

## 25 ► La bibliothèque

## 26 ► Jean-Loup Martin : « La biodiversité s'est développée, les incivilités ont disparu... »

## 28 ► Quand les Franciliens redécouvrent leurs plages...

## 31 ► Boris Penot, photographe naturaliste en Seine-et-Marne

## Les zones humides, un trésor à découvrir

Il faut toujours ouvrir les yeux et ne jamais hésiter à remettre en cause les certitudes, les vieilles croyances et les phobies. C'est ce qui permet d'avancer à ce qu'on appelle « le progrès ».

Les hommes ont longtemps cru que le soleil tournait autour de la terre. Jusqu'au jour où Copernic et Galilée leur ont dit le contraire. Sur le coup, personne n'a voulu les croire. Ils avaient pourtant raison. Aujourd'hui encore, malgré les découvertes fabuleuses de la science qui nous a fait faire des pas de géant en quelques décennies, nous gardons en tête d'anciennes superstitions qui datent des vieilles lunes et qui ont la vie dure.

Depuis la nuit des temps, les marais, les marécages, les marigots ont la pire des réputations. Dans l'imaginaire collectif, ces eaux plus ou moins croupissantes étaient des zones maudites, habitées par des esprits maléfiques et infestées de bestioles redoutables. Domaine du diable, on s'en éloignait, on les contournait, en priant son saint patron de ne pas s'y égarer. Plus récemment, on a osé s'attaquer à ces eaux saumâtres et nauséabondes qu'on pensait ennemies. La grande idée fut alors d'assécher les marais, pour conjurer le sort et venir à bout de toutes les maladies qu'on imaginait jaillir de ces eaux putrides.

Mais aujourd'hui on sait, depuis longtemps, que la terre tourne autour du soleil et on découvre, soudain, que ces marais, ces marécages, ces marigots sont... des trésors inestimables. Tous les scientifiques sont d'accord, tous les spécialistes sont formels.

Contrairement à toutes les légendes, ils ne sont pas le repaire de toutes les méchantes fées mais le berceau de la biodiversité. Ils ne sont pas la fabrique de toutes les épidémies mais l'épurateur le plus efficace contre toutes les pollutions. Ils ne sont pas l'ennemi de l'homme mais sa meilleure protection contre l'un des fléaux les plus redoutables : les inondations.

Il va donc falloir, au plus tôt, changer notre regard. On a déjà changé notre vocabulaire. Il ne faut plus parler de marais, de marécages ou de marigots,

mais de « zones humides ». On aurait peut-être pu trouver mieux. « Sources de vie » ou « d'équilibre » auraient été plus parlant.

Ce qui est sûr c'est que ces « zones humides » qu'on a bien longtemps voulu assécher sont le meilleur des coffres forts pour notre écosystème indispensable à la survie de l'espèce humaine et que nous avons si souvent massacré. C'est dans ces zones que nous pensions hostiles que se retrouve l'essentiel de la faune et de la flore qui permettent à l'équilibre si fragile de la nature de survivre. Ici aussi, car décidément la nature est bien faite (et sans rancune), que la dépollution « naturelle » est la plus efficace. On les croyait inutiles mais il est désormais prouvé que ces « zones humides » absorbent, ingurgitent, font disparaître tous les produits malfaisants que l'homme a inventés. Ici, enfin, que se trouve le plus utile des boucliers contre les inondations.

Il est donc urgent que nous comprenions tous que cet ennemi d'hier est aujourd'hui notre meilleur allié. Au lieu d'assécher ces « zones humides » comme on l'a trop fait au cours des siècles derniers, nous devons au contraire, désormais, les choyer, les mettre en valeur, en recréer, leur donner une place de choix dans tous nos projets de développement. Dans ce numéro d'« Au fil de la Seine » nous vous présentons un dossier complet sur « les zones humides » en donnant la parole à quelques-uns des meilleurs spécialistes et en vous faisant visiter ce qui peut être considéré comme un exemple réussi : le parc naturel du Pâtis, à Meaux. Là, des aménageurs audacieux ont voulu à la fois, en pleine région urbaine, mettre en valeur d'importantes « zones humides » et recréer un immense espace de convivialité ouvert au public. Ils ont démontré qu'on pouvait à la fois protéger la nature, lutter contre les pollutions et offrir aux habitants une plage et des lieux de réjouissance.

Un exemple que bon nombre de communes pourraient et devraient suivre.

Y.J.

### Grand colloque d'automne

Le mercredi 12 décembre, à l'Assemblée nationale

# Demain, se baigner dans la Seine

## Dépolluer le fleuve, aménager les berges

La lutte contre toutes les formes de pollution est devenue un impératif pour toutes les communes riveraines de la Seine. L'opinion publique a compris que le fleuve et ses rives étaient la plus précieuse des réserves de notre écosystème et qu'il fallait désormais la sauvegarder. En même temps, les riverains veulent aujourd'hui se réapproprier la Seine pour retrouver leurs paysages, le lieu de détente, de convivialité et de distractions qu'elle fut jadis.

Pour les élus des communes riveraines et tous ceux qui sont chargés de l'entretien et du devenir de notre fleuve, « Demain, se baigner dans la Seine » n'est plus un slogan utopique mais est maintenant un objectif bien précis, une obligation.

On pourra se baigner dans la Seine à deux conditions. Quand la qualité de l'eau sera devenue totalement satisfaisante, comme l'exige d'ailleurs la réglementation européenne. Quand les berges auront été dé-

blayées, nettoyées de tous les déchets que certains y ont abandonnés et aménagées.

Pour les responsables de la riveraineté séquanaise, il s'agit d'un défi à relever, d'un combat à mener.

Au cours de notre colloque qui réunira élus, responsables d'associations, dirigeants des organismes officiels, scientifiques, spécialistes du Développement durable et de la dépollution, représentants des grandes entreprises concernées, nous aborderons : l'état des lieux, la législation en cours, les obligations faites aux communes, les problèmes de la collecte, du tri et du traitement des déchets, les aides proposées, les modes d'aménagement, en présentant les premiers exemples de réussites.

Il est grand temps pour chacun de se mettre en conformité à la fois avec la législation et les vœux des riverains.



# Berges Saines

## L'opération Berges Saines 2013 aura lieu le samedi 6 avril

Inscrivez-vous dès aujourd'hui :

[la-seine-en-partage@orange.fr](mailto:la-seine-en-partage@orange.fr)

## Demain, se baigner dans la Seine ?

On ne reprochera pas à notre association de se laisser doucement bercer par les flots de la Seine. Nous sommes tous sur le pont de notre belle embarcation et nous préparons d'arrache-pied les prochaines escales.

Il faut dire qu'au milieu des vents et des marées que connaît aujourd'hui le pays, le fleuve apparaît, plus que jamais, comme une chance à saisir. La protection de la nature, la lutte contre toutes les pollutions, le développement des transports « doux » (et moins onéreux), celui du tourisme nous sont, chaque jour, présentés comme des « filons » qu'il faudrait mieux exploiter en cette période de crise. Or, ce sont précisément les grands thèmes qu'aborde, les grandes « causes » que défend, depuis des années, « La Seine en partage ».

Notre grand colloque d'automne, temps fort de la vie de notre association, aura pour titre cette année : « Demain, se baigner dans la Seine ? ». C'est une gageure qu'on évoque depuis des années, souvent en souriant. Mais aujourd'hui, il ne s'agit plus d'une utopie. Non seulement les riverains veulent, plus que jamais, se réapproprier leur fleuve mais il faut aussi constater, pour s'en réjouir, que les choses se sont bien améliorées ces dernières années. La Seine n'est plus un égout à ciel ouvert, les berges ne sont plus des décharges sauvages.

Certes, tout n'est pas encore parfait. Mais les poissons –meilleurs indicateurs de la qualité de l'eau- reviennent et de nombreuses communes ont fait des efforts considérables pour aménager leurs rives.

« Demain, se baigner dans la Seine ? » n'est pas seulement un slogan lancé aux amateurs de baignades. C'est surtout et avant tout un défi - pour ne pas dire une exigence- adressé à tous les responsables. Pour qu'on puisse vraiment se baigner dans la Seine, il faut encore améliorer la lutte contre toutes les pollutions, encore aménager nos rives.

« La Seine en Partage » est depuis longtemps à la pointe de ce combat. Notre concours du label des « Villes Seine » incite, encourage (et félicite) les communes riveraines qui ont su valoriser leur bord de Seine. De plus en plus nombreuses sont les villes qui se portent candidates à ce label désormais prestigieux. Notre opération « Berges Saines » qui mobilise les riverains pour qu'ils nettoient eux-mêmes leurs berges est un succès qui démontre à quel point les habitants de nos communes souhaitent redonner à leur fleuve toute sa beauté d'antan.

Au cours de notre Assemblée générale extraordinaire du 11 septembre dernier, nous avons procédé au renouvellement de notre Bureau et de notre Conseil d'administration. Parmi les nouveaux membres, nous avons accueilli au sein de notre Bureau Arnaud Richard, député des Yvelines (78), Hervé Chevreau, maire d'Epinay-sur-Seine (93) et au sein de notre Conseil d'administration Frédérick Bernard, maire de Poissy (78), France Bernichi, adjointe au maire d'Alfortville (94), Jean-Claude Dufresne adjoint au maire de Vieux Port (27), La relève est assurée.

M.V.



## La protection des zones humides est devenue un objectif prioritaire

**A**vant d'être des milieux naturels à protéger, les zones humides furent pendant des siècles des endroits peu propices à l'homme, insalubres, pourvoyeurs de fièvres, inexploitable et difficiles à traverser. A ces bonnes raisons de les faire disparaître s'ajoutaient bien d'autres, plus ou moins imaginaires, basées sur l'image maléfique et malfaisante des marais et marécages.

Le premier texte officiel concernant ces zones, l'édit de Fontainebleau de 1599 qui présida à l'assèchement de nombreuses zones humides, ne trouve alors aucun charme à ces espaces : « *Il y a grande quantité de palus et marais inondez et entrepris d'eau, et presque inutiles, et de peu de profit, qui tiennent beaucoup de pays comme désert et inhabile, et incommode les habitans voisins, tant à cause de leurs mauvaises vapeurs et exhalations, que*

*de ce qu'ils rendent les passages fort difficiles et dangereux : lesquels palus et marais estans des seiches, serviront partie en labour et partie en prairies et pasturages.* »

Quatre siècles d'aménagement plus tard, les « marais » et « paluds », rebaptisés « zones humides », font l'objet de plans, de lois et de décrets visant à leur protection et même à leur restauration. **Le neuvième plan de l'Agence de l'Eau fait de la reconquête des milieux humides l'axe central de ses objectifs pour la période 2007-2012. Le projet de SDAGE pour l'Île de France et le Plan Seine en font également des objectifs prioritaires de leurs actions.**

Entre ces deux considérations totalement opposées des zones humides, deux prises de conscience sont intervenues.

La première est la découverte et

la prise en compte de la richesse écologique des zones humides, espaces refuges pour de nombreuses espèces animales et végétales et zones d'accueil pour les oiseaux migrateurs. Cette prise de conscience a notamment débouché sur la **Convention de Ramsar** relative aux zones humides d'importance internationale en 1971. Au niveau européen, les zones humides ont bénéficié des protections juridiques liées à la faune et à la flore, **ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux), ZSC (Zones Spéciales de Conservation) et ZPS (Zones de Protection Spéciale)** au début des années 80.

La seconde prise de conscience, plus récente encore - elle n'a qu'une petite quinzaine d'années - concerne les fonctions naturelles remplies par ces espaces plus ou moins régulièrement recouverts d'eau. A une conception « naturaliste » des zones humides, est venue s'ajouter depuis les années 1990, une conception « fonctionnelle » basée sur la reconnaissance des rôles écologiques, économiques et sociaux assumés par ces espaces.





© Photo La Seine en Partage

S'opposant au « *presque inutile* » de l'édit d'Henri IV, cette nouvelle perception des zones humides met en valeur les services rendus par les marais, ripisylves et prairies humides. En France, **le Programme de Recherche National sur les Zones Humides**, lancé en 2001, a permis de confirmer le rôle des zones humides dans l'épuration des eaux. Les nutriments, les polluants et les nitrates y sont piégés, assimilés ou éliminés par la végétation.

Quelques mètres de formation boisée humide en bord de cours d'eau suffisent à piéger 60 à 95% de l'azote associé aux particules mises en suspension. A ce rôle de dépollution vient s'ajouter un rôle important de régulation des crues. En bas-fonds de vallées, les zones humides peuvent stocker d'importantes quantités d'eau, ralentissant le déplacement des crues et protégeant les zones aval des inondations.

Si l'importance des zones humides en tant que réserves de biodiversité est difficile à quantifier économiquement, leur incidence sur l'épuration est par contre aisément chiffrable. Dans

le bassin de la Seine, la capacité de stockage de la plaine de la Bassée est estimée à 65 millions de m<sup>3</sup>, celle de la vallée inondable de la Marne à 230 millions de m<sup>3</sup>, des chiffres à comparer avec la capacité de stockage du barrage Seine, un équipement coûteux en financement et en espace, qui est de 205 millions de m<sup>3</sup>. La valeur de remplacement de la capacité de stockage de la vallée de la Marne a été estimée entre 350 millions d'euro et 1,14 milliards d'euro (Laurans Y. et Cattan A. *Une économie au service du débat*. In *Fonctions et valeurs des zones humides*. Dunod). Dans le monde, la valeur des biens et services rendus chaque année par les zones humides a été estimée à 70 milliards de dollars par le WWF (World Wide Fund for Nature) en 2004.

Calculs et prises de conscience arrivent malheureusement un peu tard. L'étude menée par **l'Instance d'évaluation des politiques publiques sur les zones humides** a montré en 1995 que plus de la moitié des zones humides de France avaient disparu entre 1940 et 1990. Ces trente

dernières années, 64 des 76 zones humides d'importance majeure au niveau national ont subi des dégradations et perdu plus de 50% de leur surface.

**Dans le bassin de la Seine, huit des dix zones d'importance majeure ont subi une « dégradation considérable ou significative ». Les zones humides occupent aujourd'hui une superficie de 5.600 km<sup>2</sup>, soit 6% de la superficie du bassin. Elles en couvraient 15% au début du siècle, ce qui représente une perte de 61%.**

## LA MOITIÉ DES ZONES HUMIDES A DISPARU EN 50 ANS

Dans la plaine de la Bassée, la surface de prairies humides est passée de 12.300 hectares en 1948 à 1.700 hectares en 1997. Le marais de Saint-Gond, dans la Marne, a perdu 33% de sa superficie entre 1949 et 1996, essentiellement du fait de l'assèchement pour l'agriculture et de l'activité d'extraction de tourbe. L'estuaire de la Seine est inexorablement grignoté depuis les années 60 par les infrastructures portuaires, industrielles et rou-





© Photo Atelier CEPAGE

tières. Le développement de l'agriculture intensive conduit au drainage et à l'assèchement des terrains. Les autres zones humides maritimes du bassin, la baie du Mont-Saint-Michel, les marais du Cotentin et du Bessin, voient également leurs territoires se réduire à l'heure où des changements climatiques annoncés les menacent d'une montée des eaux significative.

### ► Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Quel rapport entre les prés-salés du Mont-Saint-Michel, les mouillères de la forêt de Fontainebleau et les vastes roselières de l'estuaire de la Seine? Toutes ces zones ont en commun d'être des « zones humides », une notion parfois difficile à cerner et dont les définitions varient selon les institutions. D'après le **Code de l'environnement** et la **loi sur l'eau** du 3 janvier 1992, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1).

La **Convention de Ramsar** a retenu, en 1971, une délimitation plus large des zones humides en les définissant comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

## ASSÉCHER OU PROTÉGER ? LE TOURNANT DES ANNÉES 90

Jusqu'en 2003, il existait en France de nombreuses mesures incitatives pour les propriétaires qui « assainissaient », autrement dit asséchaient ou drainaient, des zones humides. Exonération de taxe foncière sur les assèchements de marais, exécution de travaux d'assèchement et de drainage par l'Etat et les collectivités, aides au drainage ont été progressivement supprimées entre 1991 et 2003.

La **Loi sur l'eau** donne une définition juridique aux zones humides en 1992 : « On entend par zone humide des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. ». Cette définition exclut les cours d'eau, canaux et étangs. En 1995, un **plan d'action gouvernemental** se donne pour objectif de mettre un terme à la dégradation des zones humides, d'assurer leur restauration, leur préservation et leur gestion durable. Les outils juridiques de protection réglementaire (protection de biotope, sites classés

et inscrits, réserves naturelles...) et les classements issus des directives européennes, réseau Natura 2000, zones de protection spéciale, etc., sont utilisés pour protéger les zones humides existantes.

La valeur des zones humides est désormais reconnue pour la richesse de la biodiversité, le rôle d'épuration des eaux et l'importance dans la lutte contre les inondations. Les activités traditionnelles (coupeurs de roseaux, pâturage, production de sel,...)

sont valorisées par les parcs naturels régionaux tandis que l'engouement du public pour la nature et le développement des loisirs ouvrent de nouvelles possibilités touristiques pour ces territoires.

L'adoption en 2000 de la **Directive européenne Cadre sur l'Eau** (D.C.E.), transposée en droit français en 2004, donne un coup d'accélérateur à la prise en compte des milieux aquatiques et humides en fixant des objectifs de résultat concernant le bon état des masses d'eau d'ici 2015. Les zones humides n'étant pas considérées comme des masses d'eau, elles n'entrent pas en théorie dans le champ de la directive. Il est néanmoins estimé que la préservation et la restauration des milieux humides sont essentielles à l'atteinte du « bon état écologique » des masses d'eau. L'**Agence de l'Eau Seine-Normandie** a ainsi fait de la restauration des zones humides l'un de ses six grands enjeux pour les années à venir.

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** a vu sa portée juridique renforcée par la directive européenne sur l'eau. Le SDAGE



## LA MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ile-de-France, en cours de révision, s'est donné pour orientation l'arrêt de la dégradation et de la disparition des zones humides et la préservation de leur fonctionnalité, en cohérence avec la directive. **Les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) et les Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)** devront être compatibles avec les orientations du SDAGE.

Le **Plan Seine** définit également la qualité des milieux comme l'un de ses quatre enjeux principaux. Il entend favoriser le développement de la restauration des zones humides et met l'accent sur la restauration et la préservation de « *certain milieux* », sites les plus remarquables comme celui de la Bassée, qui devront faire l'objet de politiques de préservation ambitieuses.

Enfin, la définition de **trames verte et bleue** dans les textes de loi issus du « **Grenelle de l'environnement** » est un atout non seulement pour la protection et la reconquête de zones humides mais aussi pour la sauvegarde ou la restauration de zones humides intermédiaires dont la valeur est essentiellement liée à

leur situation entre deux zones humides importantes.

L'arsenal juridique de protection se voit complété depuis une décennie et notamment ces dernières années, par un ensemble réglementaire contraignant qui s'appuie désormais sur la directive cadre sur l'eau. La prise en compte des zones humides est effective dans les grands documents de planification et le rythme des dégradations s'est considérablement ralenti mais les zones humides ne sont pas sauvées pour autant.

Si de toutes nouvelles incitations fiscales et des financements de l'Agence de l'Eau favorisent la protection et la reconquête de zones humides, des actions de drainage et d'assèchement continuent d'être menées dans le même temps. Des autorisations d'assèchement de zones humides peuvent toujours être données dans le cadre de la police de l'eau. La politique agricole favorise les cultures intensives fortes consommatrices de terres drainées. L'élevage, dont le développement est une assurance de sauvegarde et d'entretien pour les prairies humides, n'est pas va-

lorisé par cette même politique agricole. Enfin, les zones humides, localisées le plus souvent en bordure de fleuve, dans les vallées et sur le littoral, subissent toujours une pression foncière et urbaine importante. Face à ces menaces, 2% seulement des zones humides du bassin Seine-Normandie sont protégés réglementairement au niveau national (9% au niveau international). **Sujet transversal s'il en est, la gestion des zones humides concerne aussi bien les politiques de l'eau, de la protection de la nature, de l'agriculture, de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire. Seule la mise en cohérence des différentes politiques publiques permettra d'assurer la préservation et la reconquête effective des zones humides dans le bassin de la Seine et plus généralement sur le territoire national.**  
V.B.

### ► La Convention de Ramsar et la Journée internationale de l'eau

La **Convention de Ramsar**, ou **Convention sur les zones humides**, est un traité international qui a été adopté, il y a bientôt 40 ans, en 1971 à Ramsar en Iran. 163 pays (sur 192 dans le monde) l'ont désormais ratifiée, dont la France en 1986. Encore trop peu connue du grand public, cette convention vise la conservation des zones humides et leur utilisation « rationnelle ». Plus de 2000 sites couvrant une surface de près de 200 millions d'hectares, figurent aujourd'hui dans la liste Ramsar.

Chaque année, la signature de la Convention est commémorée le 2 février lors de la **Journée mondiale des zones humides**. La Journée 2012 était consacrée aux relations entre zones humides et tourisme, un thème tout particulièrement important pour nos espaces séquanais, souvent riches en potentialités de loisirs dans des régions densément peuplées. En 2013, le thème à l'honneur sera "Les zones humides et la gestion de l'eau".

Voir *Au fil de la Seine* n°35



Parc du Pâtis, la passerelle panoramique sur la grande noue

© Photo Atelier CEPAGE

**Cyril Portalez :**

# « Une zone humide est un espace de vie, une richesse pour les milieux aquatiques et pour les hommes »

**Le Directeur des rivières Ile-de-France**  
à l'Agence de l'eau Seine-Normandie répond aux questions  
d' « Au fil de la Seine » sur l'importance des zones humides.

**-Comment l'Agence de l'eau intervient-elle pour la conservation des zones humides ?**

-L'Agence de l'eau a mis en place une politique de préservation et de restauration des zones humides dès 1997. Elle finance notamment l'acquisition des zones humides, des travaux de restauration ou encore des postes d'animateurs pour la gestion de ces milieux. Entre 1997 et 2010 elle a permis l'acquisition de 3700 ha de zones humides.

**-Quels sont les acquéreurs de ces espaces ?**

-Ils sont variés. On peut citer les Départements, les Parcs naturels Régionaux, le Conservatoire du Littoral, les Conservatoires d'Espaces Naturels, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, certains syndicats de rivière. En Ile de France une convention spécifique a été passée dès 1999 avec

l'agence des Espaces Verts. Deux millions d'euros d'aide ont ainsi été versés par l'Agence de l'Eau sur 10 ans pour l'acquisition de 370 hectares.

Enfin les communes interviennent aussi. La ville de Meaux pour la zone du Patis à Meaux a bénéficié de cette aide à l'acquisition.

**-Quelles sont les difficultés rencontrées ?**

-La politique d'acquisition par une collectivité est un travail de longue haleine qui demande de la patience, de la constance voire un peu d'obstination et de la réactivité lorsque l'opportunité se présente. A ce prix, on arrive à de très belles réalisations, mais il faut du temps. Citons l'exemple de la ville de Palaiseau qui a récemment inauguré une zone humide acquise et restaurée avec l'aide de l'Agence de l'eau au cœur de la ville. Elle a permis

de restaurer de manière écologique plus d'un km de berge, de remettre en valeur la zone humide qui pouvait être par endroit occupée illégalement, et rouvrir aux habitants un espace à la fois riche et apaisant. Les premières acquisitions datent de 2004 !

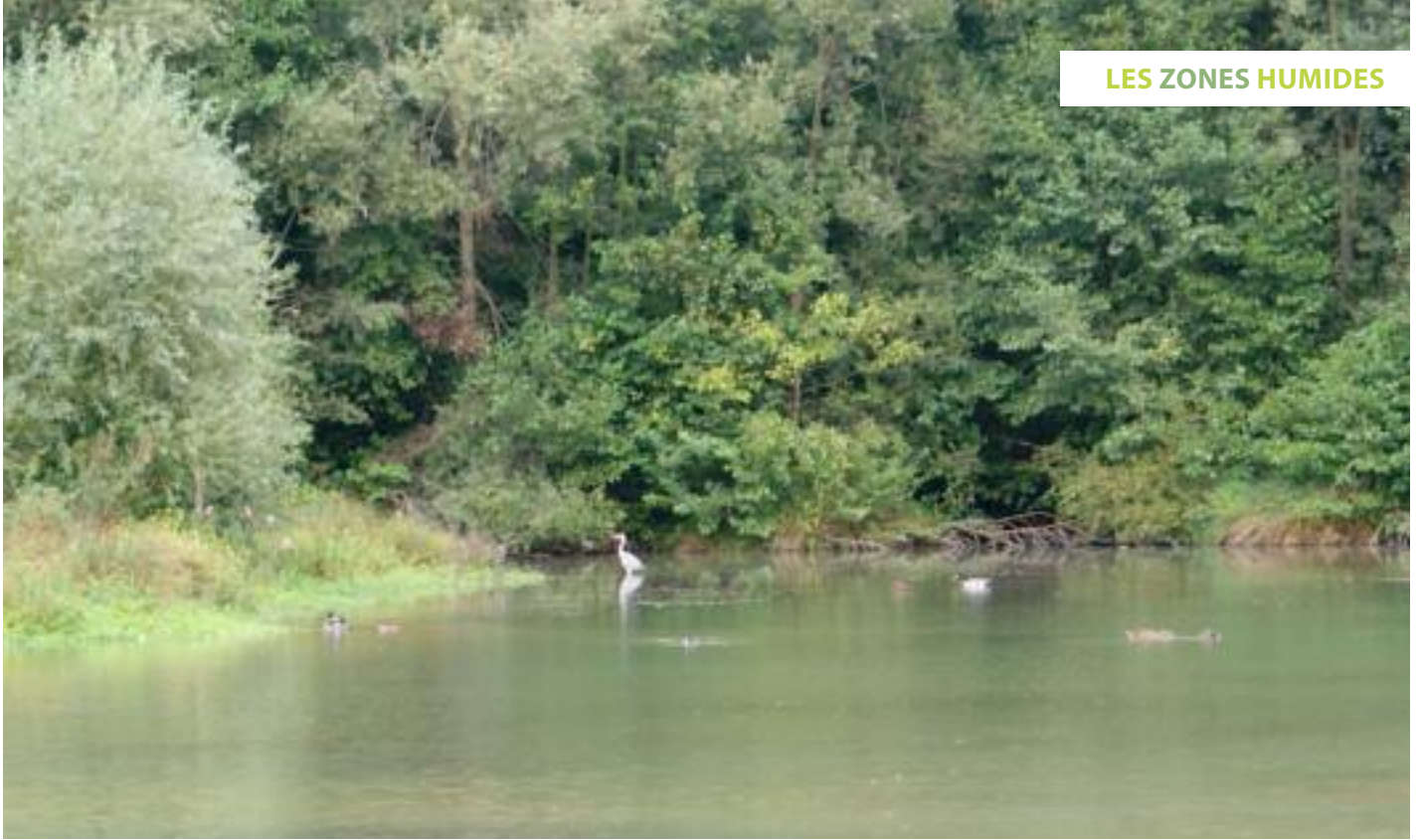
**-Quelles aides l'Agence de l'eau apporte-t-elle ?**

-L'acquisition est aidée à 80%. De même pour les travaux de restauration des milieux aquatiques et humides. C'est donc une aide particulièrement incitative qui est proposée.

**-Qu'elle est l'attente de l'Agence de l'eau au travers de cette politique ?**

-L'objectif premier de l'Agence de l'eau est d'atteindre le bon état des masses d'eau en application de la directive cadre sur l'eau de 2000. Il s'agit d'une obligation de résultats dont l'évaluation s'appuie largement sur l'état écologique des cours d'eau. Pour simplifier, il s'agit de retrouver des rivières où il y a de la vie. La qualité de l'eau des rivières





© Photo La Seine en Partage

s'améliore grâce aux investissements colossaux qui ont été réalisés dans les 15 dernières années, poussés par l'aiguillon européen. Il convient de poursuivre cet effort d'assainissement, notamment sur la collecte des effluents. Mais pour le « rentabiliser », nous devons porter notre attention sur l'état physique de nos rivières et des milieux associés. Le X<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau accorde d'ailleurs une place accrue au « grand cycle de l'eau ». Les zones humides ont un rôle essentiel dans cette logique. Ces milieux sont des écosystèmes particulièrement riches du fait des échanges entre milieu aquatique et milieu terrestre.

### UNE FONCTION ÉCOLOGIQUE, UNE FONCTION ÉCONOMIQUE, UNE IMPORTANCE SOCIALE

**-Le grand public et les élus sont-ils suffisamment sensibilisés à l'importance écologique et économique des zones humides en Ile-de-France ?**

-La sensibilisation sur l'importance de ces zones progresse au

regard des projets qui nous sont proposés. La journée mondiale sur les Zones Humides permet de mettre en avant cette thématique vis-vis du grand public, c'est une excellente chose. Le message encore insuffisamment approprié est qu'une zone humide n'est pas seulement un espace écologique mais aussi un espace de vie dans une trame urbaine. En Ile de France où la pression foncière est très forte, et de manière générale dans une ville qui demain devrait être plus dense qu'aujourd'hui, il est essentiel de garder des espaces où plusieurs fonctions peuvent être conciliées. La zone humide a une fonction écologique évidente. Lorsqu'elle participe à l'ex-

pansion de crues elle réduit les impacts de celles-ci et a donc une fonction économique. Enfin, ne minimisons pas son importance sociale par l'ouverture d'espaces publics. Un partenariat gagnant-gagnant peut être largement trouvé dès lors que l'on

cherche à concilier intelligemment plusieurs enjeux. C'est faisable, cela n'a rien de très compliqué non plus. Cet intérêt renouvelé pourrait en zone urbaine contribuer à la protection de ces zones.

### **-Quel rôle des zones humides ont-elles dans la trame verte et bleue ?**

-Les zones humides sont un élément important de la trame verte et bleue. Leur rôle auto-épuration doit nous inspirer pour rechercher une trame verte et bleue « active ». Une trame verte et bleue qui dépasse la seule obligation réglementaire ou le seul intérêt paysager. Particulièrement en milieu urbain, les zones humides de cette trame rendent des services variés à la collectivité en conjuguant intérêts écologiques, esthétiques, aménités, climatisation naturelle, hydrauliques... La gestion des eaux pluviales à la source, peut être aussi une opportunité pour la création de zones humides nouvelles ayant des fonctions variées dans l'espace urbain.

**Eric Parent :**

# « La zone humide, un atout patrimonial dans le cadre d'une démarche qualité »

**Docteur en Sciences naturelles,** Eric Parent a acquis une solide connaissance des problématiques liées aux zones humides. Après avoir été chargé d'études Zones humides et animateur de la rédaction et de la mise en œuvre d'un SDAGE sur les volets zones humides pour l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, il a créé en 2010 le Relais d'Accompagnement Rural pour l'Environnement (Erare), une organisation polyvalente d'aide en environnement à but non lucratif engagée dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Erare est impliqué dans différents projets d'aménagement durable, notamment en région Rhône-Alpes.

**-Quelle est l'originalité d'Erare par rapport aux autres structures d'ingénierie environnementale ?**

- Nous appliquons un tarif social car nous souhaitons que chacun, quel que soit ses moyens, puisse avoir accès à des expertises fiables. Autre originalité, notre objectif est de faire converger des intérêts contradictoires et de trouver des terrains d'entente pour éviter des conflits d'usage. Ainsi, nous avons développé le projet "foin des jardins" qui permet aux éleveurs et aux agricul-

teurs d'exploiter le foin de parcelles non agricoles, y compris autour d'un lotissement implanté sur d'anciennes terres agricoles.

**-Avez-vous été amenés à mettre en place, dans le cadre d'Erare, des projets en relation avec des zones humides?**

- Oui, car nous travaillons beaucoup avec les agriculteurs dont les exploita-

tions comprennent bien souvent des zones humides. Nous attendons actuellement l'autorisation de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour faire les diagnostics et la gestion des zones humides dans des exploitations agricoles sur le bassin-versant de l'Azergues et de la Brévenne afin de supprimer à terme le drainage. Un autre exemple : une démarche est en cours avec la Communauté de communes de la haute vallée d'Azergues pour favoriser la recolonisation de zones tampons par des roselières. Ainsi, nous recréons des continuités écologiques et créons une filière de



© Photo Eric Parent



roseaux pour alimenter les stations d'épuration biologiques. Nous intervenons également pour la communauté de communes de Tarare sur une zone commerciale qui s'est implantée sur une zone humide. Les élus souhaitent réinscrire la zone humide au niveau paysager, assurer la relation entre les sols de la zone commerciale et la zone humide voisine et recréer des milieux humides artificiels.

**-Vous avez travaillé pendant près de dix ans au sein d'une agence de l'eau, sur le thème des zones humides. Quelle évolution avez-vous observé dans la prise en compte de ces milieux?**

- Il y a eu une première phase où on faisait surtout des inventaires faune et flore et où on travaillait sur la caractérisation, la description, des zones humides. Cette phase a permis de valoriser les zones humides les plus remarquables. Avec la loi sur l'eau de 1992, l'enjeu des zones humides comme infrastructure naturelle de gestion de l'eau, pour la lutte contre les inondations par exemple, a pris de l'importance. Les notions de fonctionnalité et de service rendu sont aujourd'hui fondamentales. Toutes les zones humides sont devenues importantes. On commence ainsi à s'intéresser aux zones humides "ordinaires", longtemps mises de côté au profit des zones remarquables. Il n'y a plus seulement la mare à tritons mais aussi à tout ce qu'il y a autour, jusqu'au bassin versant. C'est une évolution importante.

**-Quels sont aujourd'hui les principaux freins à la préservation des zones humides?**

- Les moyens budgétaires bien sûr mais aussi le risque, pour les zones humides, de retomber

dans l'anonymat. Il y a eu pendant les cinq dernières années un grand mouvement en faveur des zones humides. Aujourd'hui, les gens se lassent. Le Grenelle de l'environnement a relancé une dynamique globale autour de la biodiversité qui réinscrit les zones humides dans une problématique plus générale, les fait retomber dans la masse des milieux naturels. Il faut revenir à la prise en compte de l'infrastructure des zones humides et aux processus écologiques liés. Mais il n'y a pas de moyens pour mener ces recherches sur ces sujets qui restent des thèmes de spécialistes et sont déjà un peu passés de mode. Or les zones humides sont des espaces de transition indispensables qui jouent un rôle aussi bien dans la stabilité des sols que dans les réseaux hydrauliques. Elles sont désormais protégées et ne pourront plus être asséchées volontairement mais leur abandon conduirait progressivement à leur assèchement naturel.

**-Les systèmes de management environnemental (SMA) et les certifications environnementales peuvent-ils contribuer à la préservation des zones humides?**

- Oui. Un agriculteur ou un entrepreneur implanté sur une zone humide la voit comme une contrainte, un point noir. S'il s'engage dans une démarche de management environnemental,



© Photo Eric Parent

souvent dans le but d'obtenir une certification, il devra prendre en compte la zone humide en termes d'optimisation de gestion, de réduction des coûts, d'entretien. La zone humide devient un atout patrimonial qui entre dans le cadre d'une démarche qualité. Avec la Chambre d'agriculture du Rhône, nous avons lancé l'opération "Notre pays, terre d'avenir". Elle a pour vocation à faire des diagnostics complets, état des lieux, pratiques agricoles, patrimoine, ressources sur 32 exploitations pour que les exploitants puissent à terme obtenir des certifications du type Haute Valeur Environnementale (HVE).

V.B.



**Olivier Cizel :**

# « Il existe des aides fiscales pour l'entretien des zones humides »

**Olivier Cizel est juriste**, spécialisé dans le droit des zones humides, et journaliste pour les Code et Dictionnaire permanents Environnement et nuisances (Editions législatives). Il est également membre du Groupe d'Histoire des zones humides (GHZH) depuis sa création, membre du comité de rédaction de la revue Zones humides Infos éditée par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) et participe aux travaux du groupe de travail "Zones humides" créé en 2010 au sein du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Olivier Cizel est l'auteur d'un Guide juridique d'accompagnement " Protection et gestion des espaces humides et aquatiques" initié par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et paru en 2010.

© Photo La Seine en Partage

Zones Humides à la Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie. Si les zones humides n'apparaissent pas en tant que telles dans les documents d'urbanisme, elles sont néanmoins protégées. Cette protection est renforcée par l'obligation de conformité des documents d'urbanisme avec les SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) et les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux).

**-Comment avez-vous été amené à vous intéresser au droit des zones humides?**

- Je m'y suis intéressé dès ma thèse pour laquelle j'ai été amené à comparer l'efficacité pour la protection des zones humides des dispositions spécifiquement consacrées à ces zones et des dispositions générales, de type réserves naturelles ou parcs nationaux. Ce travail, repris dans le guide paru en 2010, m'a permis de constater qu'une législation spécifique peut être utile car plus précise mais ce sont néanmoins

les outils les plus généraux, comme les réserves naturelles ou les arrêtés de biotope, qui permettent le mieux de protéger les zones humides.

**-La notion de zone humide est-elle suffisamment prise en compte dans les textes de loi et les documents directeurs d'aménagement?**

- Il y a désormais une volonté politique de prendre spécifiquement en compte les zones humides. Il y a, depuis quelques années, un chargé de mission

**-Quelles sont aujourd'hui selon vous les lacunes du droit dans le domaine des zones humides?**

- Il y a parfois une superposition des outils pour protéger une zone humide, un "millefeuille" de protections dont certaines ne servent à rien, comme les réserves naturelles au sein des parcs nationaux qui font dou-



blon et sont aujourd'hui peu à peu supprimées. Cet "empilement" n'est cependant pas la règle générale et certains acteurs apprécient d'avoir à disposition un éventail d'outils qui peuvent s'adapter aux différents types de zones humides. Un autre problème est la mise en œuvre du droit sur le terrain. Les instruments existent mais le contrôle est parfois défaillant.

### **-Quelles évolutions sont à attendre du droit des zones humides?**

- Les mesures compensatoires, exigées dans le cadre des SDAGE, des études d'impact ou des sites Natura 2000, sont encore insuffisamment définies. Une note "Modalités de mise en œuvre des mesures compensatoires" a été publiée en 2011 par le ministère de l'Ecologie. Elle devrait être suivie de fiches techniques pour préciser ce que peuvent être ces mesures. Il reste également des textes de loi anciens sur l'assèchement et le drainage qui vont à l'encontre de la volonté de protection et sont peu à peu abrogés. Un texte sur la suppression des mares insalubres datant de 1898 devrait ainsi être abrogé prochainement.

### **-Des mesures fiscales incitatives existent-elles?**

- Oui, mais elles sont peu connues et peu utilisées. Depuis la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux, il existe une exonération de 50% de la taxe foncière sur la propriété non bâtie en zone humide pour les propriétaires qui s'engagent à gérer et entretenir le milieu. Cette exonération, valable cinq ans, est portée à 100% dans les espaces protégés. Il existe également des déductions



© Photo Atelier CEPAGE

d'impôts sur certains travaux de restauration de zones humides.

### **-L'évolution du droit des zones humides est-il le reflet d'une modification de la perception de ces espaces par les élus?**

- Une étude commandée par le ministère de l'Ecologie au laboratoire Ladyss du Centre national de recherche scientifique (CNRS) en 2010 sur la percep-

tion sociale des zones humides a montré que ces milieux sont de mieux en mieux connus et leur perception de plus en plus positive. Ces espaces ne sont plus seulement vus comme des "gîtes à moustiques". Cela se traduit sur le terrain par de nouvelles actions de protection et de restauration. Mais ce n'est pas l'idée de tout le monde et de nombreuses zones humides sont encore asséchées. 🟡

### **► Le Groupe d'Histoire des zones humides (GHZH)**

Le Groupe d'Histoire des Zones Humides (GHZH) a été fondé en 2003 par des historiens, des géographes, des juristes et des environnementalistes. Il regroupe aujourd'hui une centaine de spécialistes français et européens. La mission du groupe est de mieux connaître et faire connaître l'histoire des zones humides afin de redonner à ces espaces une dimension temporelle indispensable à leur bonne prise en compte.

Le GHZH organise une journée d'études chaque année et un colloque tous les trois ans, deux manifestations dont les actes sont édités. Une "newsletter" semestrielle et le site Internet <http://ghzh.free.fr> permettent d'assurer le lien entre les chercheurs du groupe et toutes les personnes, collectivités, associations intéressées par l'histoire des zones humides.

Maire des Damps, 1.300 habitants, dans l'Eure

**René Dufour :**

# « Aujourd'hui, l'eau de la rivière entre à nouveau dans la zone humide »

“Il y a maintenant une flore et une faune très riches”

## Entre Pont-de-l'Arche et Val-de-Reuil,

les Damps, petite commune de près de 1300 habitants en rive gauche de la Seine, était autrefois située à la confluence de la Seine et de l'Eure. Mais tout bouge, même les fleuves, et le village est désormais situé sur les berges de l'Eure, la Seine passant en limite Nord du territoire communal. Entre les deux cours d'eau, l'étroite bande de terre nommée l'île Saint-Pierre est le territoire des troupeaux et des cultures. Sur les bords de l'Eure, un ancien marais a été récemment réhabilité en zone humide avec l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, un projet qui fait la fierté de René Dufour, maire de la commune depuis 1989.

agréable de s'y promener mais il faudra le refaire tous les ans.

**-Vous avez également créé une petite zone humide en bord d'Eure. Quels ont été les travaux nécessaires?**

- Il s'agit d'un ancien marais qui était autrefois régulièrement inondé et était desservi par un ponton. Au fil des ans, les dépôts de limons charriés par le fleuve l'ont comblé. Il s'est complètement envasé. Notre première idée était d'y créer une fraysère mais le projet a été refusé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui trouvait la zone trop petite et nous a proposé de recréer une zone humide. Nous avons donc enlevé les limons sur une zone de 7 à 8.000 m<sup>2</sup>. Une partie des limons a été mise en décharge, l'autre partie a été redéposée en bord de rivière, après analyses en laboratoire, pour niveler une grande place où se passent les fêtes, les foires à tout et les rencontres sportives du village. Le projet a été financé par l'Agence de l'Eau pour plus d'un tiers, la commune et la Communauté de communes Seine-Bord ont financé le reste. Attention : à vérifier, ces 4 mots manquaient Aujourd'hui, l'eau de la rivière entre à nouveau dans la zone humide et continue à enlever les limons. Des roselières ont été plantées. Il y a maintenant beaucoup d'insectes et d'oiseaux, une flore et une faune très riches.

Aujourd'hui, les bords de l'Eure sont aménagés, en particulier pour les pêcheurs qui sont très nombreux à venir aux Damps. Une grande pelouse descend jusqu'à l'eau et est très fréquentée le week-end pour les baignades de soleil et les pique-nique.

**-Qui entretient les berges des cours d'eau?**

- La commune. Nous avons un petit bateau électrique pour faucher les orties en bord d'eau le long de notre pelouse. Sur les bords de Seine, qui ne sont plus entretenus par l'Etat, nous avons lancé l'hiver dernier une très grosse opération de nettoyage sur un linéaire d'1,5 km. Nous avons défriché, tronçonné et enlevé tous les déchets transportés par les crues. Il est maintenant beaucoup plus

Les Damps, la Seine et ses berges

**-De l'Eure ou de la Seine, quel cours d'eau est le plus présent dans la vie de la commune?**

- L'Eure car elle borde le village. Il y a cinquante ou soixante ans, les maisons bourgeoises qui étaient construites au bord de l'Eure possédaient toutes leur ponton privé relié à la maison.





Les Damps et la Seine

### -La zone humide est-elle accessible au public?

- Non, il n'est pas autorisé de s'y promener. L'Agence de l'Eau ne le souhaitait pas. Toute la zone est entourée d'une lice en bois pour dissuader les promeneurs. Deux points de pêche ont été créés aux deux extrémités de la zone humide et trois panneaux d'information ont été posés qui présentent les insectes, les oiseaux et la flore. Bientôt, il sera possible de découvrir une partie de la zone humide en marchant sur un ponton surélevé de 20 à 30 m de long.

### -Existe-t-il des possibilités de promenade le long des cours d'eau?

- Nous avons un petit chemin piétonnier le long de l'Eure sur

toute la longueur de la commune. Il y a aussi la possibilité de traverser l'île Saint-Pierre à pied ou à vélo pour rejoindre la base de loisirs de Lery-Poses à 1,5 km du village. Sur la rive droite de l'Eure, nous allons proposer des accords aux propriétaires pour récupérer les 5 m de passage réglementaires et les clôturer pour que les animaux puissent y vivre et y circuler. Des accès empierrés à la rivière seront créés pour que les vaches viennent boire. L'Agence de l'Eau sera sollicitée pour ce projet. Côté Seine, nous discutons avec la communauté de communes et le Conseil général pour que la voie verte qui dessert la base de loisirs longe le fleuve jusqu'à Pont-de-l'Arche et peut-être jusqu'à Martot, où se trouve

maintenant la confluence de l'Eure et de la Seine.

V.B.



# Le pôle-relais zones humides « vallées alluviales »

## un centre de ressources sur les zones humides

Encore peu connus, « les pôles-relais zones humides » ont été créés en 2002 pour mettre à disposition de tous une information fiable concernant les zones humides et former un réseau de compétences autour de ces espaces aussi riches que fragiles. En 2009, deux des cinq pôles-relais originels ont été fusionnés en un nouveau pôle qui s'attache à la thématique des vallées alluviales - dont bien sûr, celle de la Seine -, des mares et des zones humides intérieures sur l'ensemble du territoire national.

A l'origine des pôles-relais, il y a la prise de conscience dans les années 90 de la vitesse de dégradation des zones humides dans le monde et en France. Leur création est l'une des grandes mesures prises en 2002 dans le cadre du « Plan national d'action pour les zones humides » lancé par l'Etat dès 1995.

Les cinq pôles-relais originels avaient pour thématique cinq grands types de zones humides : les marais littoraux, les lagunes méditerranéennes, les tourbières, les mares et les zones humides intérieures. En 2009, le pôle-relais « vallées alluviales », qui regroupe les thématiques mares,

zones humides intérieures et vallées alluviales voit le jour sous l'égide de « l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques » (Onema) qui finance la structure et coordonne les actions au niveau national. La « Fédération des Parcs naturels régionaux de France » (FPNRF) héberge la structure et ses trois salariés, un coordinateur et deux animatrices, tous formés à la gestion des espaces naturels.

Quelles sont les missions de ce pôle-relais ? C'est d'abord un centre de ressources, une base documentaire de première importance sur les zones humides du bassin versant de la Seine et les autres zones humides intérieures. Chacun, élu, maître d'œuvre, acteur de l'environnement, peut consulter sa base de données et ses animateurs pour collecter une information fiable, en termes de retours d'expériences comme d'informations émanant de l'Etat. Les richesses de ce centre de ressources devraient être disponibles en ligne à la fin de l'année 2012 sur le site [www.pole-zhi.org](http://www.pole-zhi.org). La mise à disposition des informations collectées par le pôle-relais « vallées alluviales » passe également par une lettre d'information

électronique trimestrielle « A Fleur d'Eau ». Les acteurs du pôle réalisent des synthèses à destination du grand public ainsi que des documents de sensibilisation et de diffusion des bonnes pratiques tels que des Fiches techniques sur les bonnes pratiques pour une gestion durable des plans d'eau. Le pôle-relais a également pour mission de mettre en relation les porteurs de projets et les relais régionaux compétents. Ses animateurs s'attachent, en particulier, à faire profiter de leur réseau les élus qui le souhaitent. Enfin, le pôle-relais participe à l'organisation de la journée mondiale pour les zones humides, met en place des journées d'échanges et des formations et participe à des colloques et des groupes de travail nationaux.

Tel : 01 44 90 80 18

Mail : [infoprzh@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:infoprzh@parcs-naturels-regionaux.fr)

Site Internet :  
[www.pole-zhi.org](http://www.pole-zhi.org)



# Zones humides, réserve naturelle et plage pour les baigneurs au pied des cités

**Alphonse Allais** voulait "construire les villes à la campagne parce que l'air y est plus pur". La Municipalité de Meaux a repris l'idée en l'inversant pour créer un bout de campagne en pleine ville. Le Parc du Pâtis, 150 hectares de prairies fleuries, de bois et d'étangs, a été aménagé au pied d'un quartier de cités rassemblant près de la moitié de la population de la ville. Un projet très "nature" d'un grand intérêt environnemental, symbolique mais aussi social...

**A** Meaux, ville de 50.000 habitants à 40 km de Paris, le Parc du Pâtis est un joyau de nature en bord de Marne, un merveilleux écrin pour des centaines d'oiseaux, d'insectes et de plantes qui y vivent et y croissent au cœur d'une incroyable diversité de zones humides. C'est aussi une zone de loisirs autour d'une des plus belles plages fluviales d'Ile-de-France. Dès l'entrée du parc - ouvert 24 heures sur 24 et gratuit - le ton est donné. De part et d'autre du

petit chemin qui serpente entre sous-bois et prairies, ce ne sont que fleurs, petits fruits sauvages et bruissements d'insectes dans les feuillages. En approchant des bords de la Marne, les églantiers et les fusains laissent bientôt la place aux aulnes, aux saules et aux frênes de la forêt alluviale.

Les berges de la rivière sont le territoire des poules d'eau dont le couinement brusque fait sursauter le promeneur. Les premiers cygnes, paresseux sous le

soleil, se laissent apercevoir dans le clair obscur des feuillages qui tombent jusqu'à l'eau. Sur une branche morte suspendue à quelques centimètres de l'onde, un héron cendré, cou tendu, guette le poisson. L'éclair bleu d'un martin-pêcheur fend l'air tandis que retentit le sifflement clair d'un loriot.

De prairies en boisements, le chemin est ponctué de passerelles et de petits ponts qui enjambent les étangs et zones humides aux noms évocateurs :



© Photo P. Dugat

Parc du Pâtis, la plage sur les bords de la Marne

l'étang de l'île bleue, l'étang aux Récifs, l'étang de la Gironnette ou celui de la Grande Naiade. En tout, ce sont une douzaine de plans d'eau qui offrent abri et nourriture aux oiseaux. De la passerelle panoramique sur la Grande Noue, il est aisé d'observer le manège de la foulque qui fait son nid ou de l'aigrette blanche immobile au-dessus de l'eau. Les lève-tôt observeront peut-être un sanglier traverser le chemin ou la fuite d'un renard apeuré.

## LA RENAISSANCE DE LA PLAGE FERMÉE DANS LES ANNÉES 60

En tout, ce sont 14 km de sentiers qui parcourent le parc, du chemin du Pâtis au chemin de l'île Pavart en passant par le chemin de la gueule d'Angoulan. Longs de 1,5 à 6,5 km, ils permettent de découvrir quelques-unes des 70 espèces d'oiseaux et des 370 espèces de plantes recensées ici. Des panneaux pédagogiques installés le long des chemins présentent le fonctionnement d'une fourmilière ou les secrets de l'arbre.

Espace d'inépuisables découvertes de la nature, le Parc du Pâtis est aussi dédié à la pratique sportive et aux loisirs. Il est possible d'y pratiquer le vélo sur le parcours sportif, l'équitation ou la pêche. En bord de Marne, la grande plage de sable est le lieu

central de l'animation. Avec son sable fin, son solarium de bois et ses pontons surplombant l'eau claire, elle est le paradis des enfants. Tout est prévu pour la détente, jeux, bacs à sable et pataugeoire, trampoline, beachvolley, cabines de plage, brumisateurs...

A touche-touche avec la plage, le bâtiment Art déco du Cercle nautique abrite le club d'aviron. A l'amont, les jardins familiaux, restructurés, étendent en bord de Marne leurs parcelles régu-

lières ponctuées de cabanons.

Ouvert le 1er juillet 2006, le Parc du Pâtis est aujourd'hui l'un des plus grands parcs urbains d'Ile-de-France. La première tranche de travaux a vu la restauration des zones humides et naturelles, vestiges d'anciennes carrières. Cette création, soutenue par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Agence régionale des espaces verts, a reçu en mai 2006 le premier prix régional de "préservation et mise en valeur des espaces verts et des paysages" dans le cadre du Grand prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France.

La deuxième tranche a vu l'ouverture, en 2007, de l'espace balnéaire autour de l'ancienne plage, fermée depuis quarante ans à cause d'une qualité de l'eau longtemps insuffisante et de la concurrence des piscines municipales. En créant un espace plage large et accueillant, la Municipalité a fixé les baigneurs, qui continuaient malgré tout à fréquenter les berges, en un seul site aménagé, assurant ainsi la

© Photo Atelier CEPAGE



© Photo P. Dugat





sécurité des personnes et la tranquillité de la faune dans les zones humides voisines.

Le projet, axé sur la protection d'un espace naturel riche, possède également un grand intérêt social. Conçu à proximité immédiate de quartiers de grands ensembles, le parc, et notamment son espace balnéaire, a créé un nouveau lieu de convivialité et de rencontre. En offrant de la nature, des loisirs et les plaisirs de l'eau, il s'adresse à toutes les couches sociales, à toutes les tranches d'âge et à toutes les cultures. Une visite au

parc suffit à percevoir le succès de la démarche. Respecté, soigné par ses visiteurs, le parc est propre en tous lieux, nul ne songe à en dégrader les aménagements.

Enfin, ce projet est le symbole fort de la reconquête d'une rivière par ses riverains, reconquête rendue possible par l'amélioration de la qualité de l'eau au prix d'efforts importants en termes d'assainissement. L'aménagement de la plage de Meaux et du chemin du Pâtis a permis aux Meldois de renouer avec la Marne et de se

réapproprier les richesses naturelles qui lui sont intimement liées, les étangs, les oiseaux, la nature.

V.B.



### ► Quelques chiffres

- Réalisation des travaux : Tranche 1 (Parc naturel du Pâtis) en 2006-2007, tranche 2 (plage) en 2007-2008
- Coût : 3 millions d'euros pour les deux tranches
- Subventions : Agence de l'Eau Seine Normandie et Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France pour 75 % du montant des travaux, Etat et Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU)
- Maîtrise d'œuvre : Agence Cépage



© Photo J-P Siblet

# La visite du Parc du Pâtis à Meaux permet de découvrir tous les intérêts d'aménager une zone humide

Mercredi 12 septembre, La Seine en Partage emmenait des élus et des techniciens des communes riveraines de la Seine ainsi que des responsables de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) ou de Voies navigables de France (VNF) à la découverte du parc du Pâtis à Meaux (Seine-et-Marne). Ce jour-là, dans la lumière superbe d'une belle journée d'automne, trente-deux personnes, toutes intervenant dans leur domaine sur des zones humides, ont découvert cette réalisation exemplaire : une zone humide de 250 hectares dont l'aménagement a su allier fonctionnalité hydraulique et intérêt écologique à un enjeu social et urbain fort.

Partis de Paris dans un minibus affrété par l'association, les participants à la visite ont profité du parcours pour faire connaissance. Cyril Portalez, directeur des rivières d'Ile-de-France à l'AESN, a rappelé l'importance de sauvegarder les zones humides, leur richesse en biodiversité et les services rendus mais aussi les menaces qui pèsent sur ces espaces fragiles.

Après un trajet riche en discussions, les participants, réunis autour d'un café dans la guinguette "Le canotier" à l'entrée du Parc du Pâtis, ont découvert les étapes de la genèse du projet. Après une brève présentation de Cyril Portalez, Philippe Leterme, directeur du service urbanisme et développement durable à la Ville du Meaux, a situé le contexte

très particulier du projet : " Nous ne sommes pas ici dans une logique de parc naturel mais dans un secteur directement articulé avec la ville, aménagé dans le cadre d'une rénovation urbaine." Il s'est félicité d'une opération exceptionnelle dont les Meldois sont fiers : "Aujourd'hui, dans le parc, tout le monde se dit bonjour, se parle, se rencontre. On pratique les activités les plus diverses dans le respect de chacun alors que nous avons là une zone délaissée, derrière laquelle la ville tournait le dos à sa rivière".

Les membres de l'Atelier Cépage, maître d'œuvre du Parc du Pâtis, ont ensuite entraîné les participants sur la plage de sable voisine sous un soleil aussi inattendu qu'agréable. "En créant ce site de fréquentation privilégié, nous avons amené les Meldois à ne plus se baigner ailleurs dans le parc et assurons la tranquillité de la faune dans les autres espaces" explique Philippe Rossier, paysagiste écologique. Sur la rive en face, la station de pompage et l'usine des eaux en aval rappellent l'énorme travail d'assainissement réalisé pour retrouver des eaux propres à la baignade.

L'arrêt suivant sera pour la "noue", un bras de Marne recréé artificiellement en compensation de la perte d'une zone d'expansion de la Marne. "Le clou du spectacle" pour Philippe Rossier. Le groupe, juché sur la passerelle panoramique, observe longuement la roselière, les îlots et les berges qui abritent canards, foulques et hérons, grenouilles et libellules. Il est bien difficile d'imaginer aujourd'hui qu'il n'y avait là, seulement cinq ans avant, qu'un immense champ de maïs. "Avec cette noue nous avons créé des conditions de milieux variées et, par festonnement, 3 ou 4 km de longueur de contact entre eau et terre sur une longueur de berges de 500 m » explique Nathalie Cadiou, chargée de projet à l'atelier Cépage.

## UN MONDE QUI FAIT DU BIEN

Tout en cheminant dans des sous-bois, des prairies, le long d'étangs aux eaux profondes ou sur des platelages frôlant la surface de l'eau dans un décor de bayous, les participants ont peu à peu découvert les secrets de fabrication de cet espace remarquable à bien des égards. Si tout, de l'irrégularité du fonds des étangs à la technique de gestion par fauche ou broyage, a été pensé en amont, les techniciens de Cépage se sont appuyés sur leur connaissance de la nature, de la végétation et du fonctionnement des zones humides pour concevoir "un projet qui fonctionne sans être, à aucun moment, une usine à gaz" fait remarquer Cyril Portalez.

© Photo La Seine en Partage





Comme chacun a pu ce jour-là le constater, le projet respecte les impératifs d'une zone naturelle dédiée à l'eau, à la faune et à la flore avec une large partie du parc pensée comme un "sanctuaire", mais il fait aussi la part belle aux habitants, aux activités humaines et aux enjeux sociaux d'un parc urbain. Parvenue sur un promontoire surplombant de jeunes boisements de peupliers et de bouleaux, Nathalie Cadiou souligne que le choix de travailler avec des chantiers d'insertion lors de la création et pour l'entretien a contribué à créer un lien fort entre les Meldois et le Pâtis. Agnès Constancin, éco-animatrice, qui propose balades et animations sur



© Photo La Seine en Partage

le site, ne peut que confirmer l'intérêt social du site : "Bien sûr, le parc du Pâtis est le plus grand espace naturel d'Ile-de-France. Mais c'est aussi un endroit qui permet aux gens de vivre mieux, d'aller mieux quand ils ont des soucis, c'est un autre monde, oui, et c'est un monde qui fait du bien". Séduits par le projet, par les choix d'aménagement, par le parc tout

entier, chacun a ensuite rejoint la navette ou les voitures, les yeux pleins de nature. Beaucoup, sur le chemin du retour, savouraient la grande leçon de cette journée sur le terrain : Et si recréer une zone humide, fonctionnelle, écologique, utile aux habitants, créatrice de paix sociale, ce n'était pas si compliqué? Et s'il s'agissait juste de se lancer? 🌱

### Antoine Vallée :

## « Partout où la qualité de l'eau le permettra, VNF viendra en appui des collectivités »

La plage du Pâtis et l'ouverture de la Noue ont été créées sur le domaine public fluvial, un espace qui appartient à l'Etat et est géré par Voies navigables de France (VNF). Associé au projet en amont de sa conception, VNF a pu délivrer les autorisations et les conseils nécessaires à sa réalisation.

Antoine Vallée est responsable du Pôle gestion à la Direction interrégionale du bassin de la Seine pour VNF. Il nous explique en quoi VNF a agi en facilitateur pour le projet de la plage de Meaux.

#### -Comment VNF est-il intervenu pour faciliter la réalisation du projet de plage à Meaux ?

- En tant que gestionnaire du domaine public fluvial, nous avons pour rôle de faire coexister les différents usages de la voie d'eau, ici l'occupation du domaine, la baignade et la navigation commerciale. Pour ce projet, nous avons délivré une autorisation de travaux et une autorisation d'exploiter la plage pour 5 ans, autorisation qui vient d'être renouvelée.

#### -Ces autorisations étaient-elles assorties de consignes?

- VNF a demandé que des enro-

chements soient installés dans l'eau sur le pourtour de la zone de baignade pour éviter que le sable ne vienne encombrer le chenal en cas de crue. Les pontons doivent être démontés en hiver lorsque la plage n'est pas utilisée. Pour la création de la noue, nous avons demandé que la continuité du chemin de halage soit respectée dans l'ouverture de berge, si nécessaire avec une déviation. Une passerelle a été installée pour recréer la continuité.

#### -Est-ce important d'associer VNF très en amont dans ce type de projet ?

- C'est d'autant plus important que nous sommes en contact avec les autres acteurs de l'eau. Pour un élu qui a des projets, VNF peut être la bonne porte d'entrée vers les autres interlocuteurs. Il faut cependant rappeler qu'il n'est pas possible de créer des plages partout dans le bassin de la Seine. Mais partout où la qualité de l'eau le permettra, VNF viendra en appui des collectivités. Il est en effet important pour nous d'amener le maximum de monde à la voie d'eau, de sensibiliser la population et de développer les activités de loisirs et de tourisme liées à l'eau. 🌱

# Faire des zones humides « ordinaires » un atout pour les communes

La surface de zones humides dans le bassin de la Seine est estimée à 600.000 hectares. Cette surface englobe les grandes zones humides prestigieuses comme l'estuaire de la Seine ou le marais Vernier. Elle comprend également une multitude de petits milieux qui, loin d'être considérés comme remarquables, sont souvent perçus comme des points noirs sur le territoire communal. Et si les élus avaient tout à gagner à restaurer à l'échelle de leur commune ces petites zones humides "ordinaires" qui participent aussi à la biodiversité, à l'épuration des eaux et à l'écrêtement des crues?

**R**arement prises en compte en tant qu'espaces naturels et potentielles réserve de biodiversité, ces petites zones humides des communes, noues, étangs, mares, prairies inondables ou petits bois alluviaux, sont soit à l'abandon, soit gérées sans tenir compte de leur fonctionnement hydrique et des services qu'elles peuvent rendre. Situées en bord de cours d'eau ou en limite de commune, ces zones humides "ordinaires" sont parfois devenues inaccessibles. Délaissées par l'élevage, non entretenues depuis des années, elles tendent alors à s'attérir et à s'assécher, perdant leur fonctionnalité hydraulique. A l'écart des bourgs, elles peuvent être des lieux d'incivilités et de dépôts de déchets. Si elles sont, au contraire, proches de l'urbanisation, elles sont drainées, régulièrement fauchées ou traitées en "gazon", un aménagement coûteux et écologiquement stérile.

Pourtant, il est maintenant établi que ces petites zones humides peuvent abriter une riche biodiversité et participer activement au fonctionnement et à la qualité des masses d'eau. Une prairie humide, un boisement le long d'un ruisseau peuvent constituer une continuité écologique (un "cor-

ridor"), être un lien, géographique ou fonctionnel, entre deux zones humides plus importantes ou assurer la connexion entre la Seine et ses annexes dont le fleuve endigué est presque partout déconnecté. C'est pourquoi leur conservation et leur restauration ont été au cœur du neuvième programme (2007-2012) de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Afin d'aider les élus à repérer et à répertorier ces petites zones humides, l'Agence de l'eau a réalisé une "cartographie des zones à dominante humide du bassin Seine-Normandie". Libre de droit, cette cartographie peut être obtenue sur simple demande. L'Agence met également à disposition des élus des financements pour des travaux de délimitation plus fins et des inventaires de biodiversité. Les aides pour la reconquête des milieux aquatiques sont majorées pour les zones humides, qui toutes, sont considérées comme prioritaires, ainsi que pour les reconstitutions de continuité écologique. D'autres acteurs, la Directions régionales de l'environnement (DIREN), Voies navigables de France, les conseils généraux et régionaux, les fédérations de pêche, les associations

naturalistes, peuvent également apporter leur aide aux maîtres d'ouvrage d'un projet de restauration et d'aménagement de zones humides à l'échelle d'une commune.

A Meaux, à Marly-le-Roi, dans bien d'autres communes encore, ces zones humides, restaurées dans leur fonctionnement hydraulique et intelligemment aménagées, sont devenues des espaces de nature et de loisirs au sein de la commune. Un sentier de randonnée, un cheminement au-dessus des marais, un observatoire à oiseaux, un poste de pêche, quelques panneaux pédagogiques transforment un site à l'abandon en un précieux espace de nature, de découverte et de détente.

Bien plus, ces expériences ont montré qu'en mêlant les populations, ouvriers des chantiers d'insertion assurant l'entretien, enfants des écoles, sportifs du dimanche, familles, personnes âgées, amoureux de la nature, ces espaces où l'eau se mêle à la terre, où la végétation se fait parfois jungle et où les milieux varient sans cesse, sont les garants d'une attraction partagée et d'un lien social fort.

La reconnaissance et la restauration de ces zones humides "ordinaires" sont l'un des enjeux des politiques pour la recolonisation des zones humides dans le bassin de la Seine. La qualité des masses d'eau et la biodiversité ont tout à y gagner, mais également la qualité de vie dans les communes, en termes de loisirs et de relations intergénérationnelles et interculturelles.



# LA BIBLIOTHÈQUE

Au fil de la Seine N° 35  
mai /juin  
2009



<http://www.seineenpartage.fr/francais/journal-au-fil-de-la-seine>

## Ministère du développement durable

Ministère du développement durable  
<http://www.zones-humides.eau-france.fr/?q=node/61>

## Eau France

<http://www.zones-humides.eau-france.fr/>

Introduction : histoire du droit des zones humides : de leur suppression à leur reconnaissance

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/web/2010/fevrier/guide\\_juridique/chapitres/1c\\_Introduction.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/web/2010/fevrier/guide_juridique/chapitres/1c_Introduction.pdf)

Définitions et délimitations juridiques des zones humides prévues par le code de l'environnement (CE), le code des impôts (CI) et le code rural (CR)

Document DIREN Pays de la Loire /SEMARN/CT – note\_délimitations\_ZHjanv09\_SDAGE- 12 janvier 2009

[http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_delimitations\\_ZHjanv09\\_SDAGE.pdf](http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_delimitations_ZHjanv09_SDAGE.pdf)

## Guide juridique sur les zones humides et aquatiques, 2010

Le guide est composé de 14 chapitres abordant différentes facettes des zones humides : délimitation, administration, types de protection, impacts.

Près de 500 textes législatifs et réglementaires sont ainsi commentés et complétés par de la jurisprudence, des références à des dispositions complémentaires, des projets de réforme, des bilans de contentieux ou statistiques.

Ce guide s'adresse à toute personne recherchant des informations dans le

domaine du droit applicable aux zones humides. Juristes, mais également gestionnaires, propriétaires, institutionnels, bureaux d'études et élus.

## Société Nationale pour la Protection de la Nature

<http://www.snpn.com/spip.php?rubrique23>

## Agence de l'Eau Seine Normandie

<http://www.eau-seine-normandie.fr>

## Boîte à outil – Avril 2012

La mise en place de la politique de préservation et de restauration des zones humides, ainsi que l'application des différents textes de lois impliquent une identification, une caractérisation de ces milieux, ainsi qu'une structuration des données relatives aux inventaires, avec des méthodes homogènes et validées.



Afin de répondre au mieux à ces questions, l'agence de l'eau Seine Normandie avec l'aide du Forum des Marais Atlantiques, réalise une boîte à outils relative aux méthodes de cartographie, de délimitation, de caractérisation, d'inventaire, de gestion et de suivi des zones humides, sur la base d'une synthèse des méthodes existantes et sur l'analyse des expériences menées sur le terrain. Des fiches communicantes seront réalisées et un outil pour saisir les données d'inventaire sera proposé. Cette boîte sera diffusée largement à tous les acteurs concernés : maîtres d'ouvrage, animateurs de SAGE, de contrats ruraux ou globaux...

Pour la bonne réalisation de ces travaux, l'agence réunit l'ensemble des structures s'intéressant aux zones humides dans le bassin Seine Normandie, pour valider les résultats dans le cadre d'un comité de pilotage élargi.

<http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=7467>

## Cartographie

Depuis 2000, l'ensemble des travaux relatifs à la Directive Cadre sur l'eau rappelle la contribution significative de ces zones humides à l'atteinte des objectifs ..

<http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=4139>

## Cartographie des zones à dominante humide du bassin Seine

Cartographie des zones à dominante

humide du bassin. Seine Normandie. Rapport final ...

[http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Etudes\\_et\\_Syntheses/Rapport\\_ZDH\\_bassin\\_SN.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Etudes_et_Syntheses/Rapport_ZDH_bassin_SN.pdf)

## Collectivité

Les zones humides sont des milieux plus ou moins gorgés d'eau douce ou saumâtre, temporairement ou en permanence, et dont la végétation est hygrophile ...

<http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=6881>

## Les caractéristiques d'une zone humide – Fiche 19

Actions spécifiques (mesures de gestion par les exploitants agricoles ou les propriétaires fonciers) ...

[http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Guide\\_Juridique/Version2010/fiche\\_19.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Guide_Juridique/Version2010/fiche_19.pdf)

## Les actions de préservation des zones humides : Fiche 20

Les actions visant à la restauration d'une zone humide (gestion des niveaux d'eau, reconnexion d'annexe fluviale, etc.) ...

[http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Guide\\_Juridique/Version2010/fiche\\_20.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Guide_Juridique/Version2010/fiche_20.pdf)

## La restauration des zones humides - Fiche 21

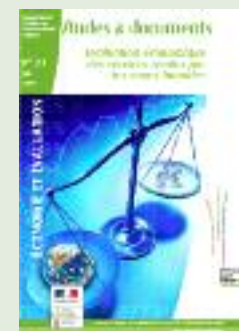
Les actions visant à la restauration d'une zone humide (gestion des niveaux d'eau, reconnexion d'annexe fluviale, etc.) ...

[www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/.../fiche\\_21.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/.../fiche_21.pdf)

## L'acquisition et la gestion d'une zone humide – Fiche 22

[http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Guide\\_Juridique/Version2010/fiche\\_22.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Guide_Juridique/Version2010/fiche_22.pdf)

[http://seine-aval.crihan.fr/web/attache\\_file/componentId/kmelia106/attachmentId/2210/lang/fr/name/1360251649Ifr\\_Seine\\_aval\\_15.pdf](http://seine-aval.crihan.fr/web/attache_file/componentId/kmelia106/attachmentId/2210/lang/fr/name/1360251649Ifr_Seine_aval_15.pdf)



## Evaluation économique des services rendus par les zones humides

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED23c-2.pdf>

**Jean-Loup Martin :**

# « La biodiversité s'est développée, les incivilités ont disparu... »

**Mesnil-le-Roi, 6.500 habitants,** s'étend entre la Seine et la forêt de Saint-Germain. Si la commune est en partie urbanisée de manière dense, elle comprend également une large zone d'expansion des crues de la Seine, une zone humide dont la municipalité a su prendre en compte la fragilité et la richesse. Ses choix de gestion lui ont valu d'être lauréate du Grand prix de l'environnement villes et territoires d'Ile-de-France en 2007 et du Grand prix Zones humides en milieu urbanisé du ministère de l'Environnement, sur les thématiques éducation, lien social et loisirs en 2011.

Jean-Loup Martin est maire-adjoint du Mesnil-le-Roi, en charge de l'urbanisme et du développement durable depuis 1995. Il nous explique comment la détermination des élus et de bons choix de gestion ont permis la préservation d'une des dernières grandes prairies alluviales de la Seine.

**-Comment se présente la zone d'expansion des crues de la Seine qui occupe une grande partie de votre territoire communal ?**

- La zone d'expansion des crues occupe 135 hectares, c'est à dire un tiers du territoire communal. Une grande partie est occupée par du maraîchage, et en particulier des salades, une production historique du Mesnil qui bénéficie des dépôts de limons liés aux crues.

**-Pourquoi avez-vous décidé de protéger une partie de cet espace en 2001 ?**

- La partie qui appartient à la commune, une prairie de 10

hectares et 4 hectares de bois, est classée en Réserve naturelle volontaire (RNV), un statut qui devrait évoluer en Réserve naturelle régionale (RNR). Quand le Maire et moi sommes arrivés à la Mairie en 1995, il y avait des problèmes d'incivilités sur cet espace, des voitures brûlées, des courses de motos dans les noues (ruisseaux), des trafics... Nous qui n'y connaissions rien, avons appris de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de l'association des Naturalistes des Yvelines que cet espace et les noues en particulier recélaient une formidable biodiversité. Ce sont l'Agence de l'eau, la DIREN Ile-de-France, le Département des

Yvelines et la Région Ile-de-France qui ont ensuite financé les inventaires et le plan de gestion.

**-Quelle gestion a été mise en place ?**

- Une fois la richesse en biodiversité confirmée et l'espace classé, se posait la question de ce qu'on devait y faire. Nous avons mis en place une expérimentation de fauche tardive en septembre là où auparavant nous fauchions quatre à cinq fois par an ainsi qu'un pâturage extensif avec des txiki poneys qui appartiennent à un poney-club voisin. Les poneys sont des "retraités" qui finissent leur vie là ou des femelles qui vont mettre bas.

**-Ces mesures ont-elles été bien acceptées par la population ?**

- Plus ou moins. En France, on considère généralement que s'il y a des herbes folles dans une commune, c'est que le Maire est un incapable. Nous avons fait de la pédagogie dans le bulletin municipal mais ce n'était pas facile. Nous avons été dénigrés, traités d'"écolos". Il nous a fallu énormément de travail de terrain et de force de conviction.

**-Comment avez-vous concilié la protection de ces espaces**





**et les usages qui leur étaient liés?**

- Nous avons rencontré les chasseurs, les pêcheurs, les jardiniers amateurs et professionnels, les associations de défense du site. Il a fallu que chacun mette de l'eau dans son vin. Il est interdit de chasser dans la réserve mais la chasse reste autorisée autour de la réserve. La pêche est autorisée. Il y a des chemins ruraux, un sentier le long de la Seine, une piste cyclable. Il est possible de faire le tour des enclos et de longer la noue. Les gens de la commune mais aussi des communes voisines viennent voir les poneys, se promener, pique-niquer.

**« IL FAUT SE BATTRE »**

**-Quel a été le coût de ces aménagements ?**

- Le coût d'investissement a été de 165 000 euros. Cette somme englobe les inventaires, la clôture pour les poneys, la pose de panneaux pédagogiques et la création d'une maison de la nature qui est toujours en projet. Le coût de fonctionnement est inférieur à ce qu'il était auparavant, quand nous fau-

chions souvent pour avoir un "gazon".

**-Quels conseils pourriez-vous donner à des élus qui se lanceraient dans un projet comparable? dire l'une ou l'autre gare ?**

- Il faut constituer de bons dossiers, trouver les financements, ce qui n'est pas toujours facile, et il faut se battre. Il faut une volonté très forte des élus. Mais le bilan est positif. La biodiversité s'est développée de manière importante. Les premiers inventaires listaient 150 espèces végétales. Il y en a aujourd'hui 230 et 50 espèces d'oiseaux nicheurs. Les incivilités ont disparu, les gens laissent le site propre.

**-"Au fil de la Seine" avait consacré en 2006 un article à l'installation de jardins familiaux au Mesnil-le-Roi, projet social autant que mode original d'entretien des berges. Six ans après, quel est le bilan de cette opération?**

- C'est un grand succès. De 30 jardins familiaux créés en 2006, nous sommes passés aujourd'hui à 50 jardins. Nous avons récemment préempté un terrain dans



© Photos Mesnil-le-Roi

le Clos de la Salle pour créer 30 nouveaux jardins. 35 familles sont sur liste d'attente.

**-La commune a-t-elle d'autres projets pour les bords de Seine?**

- Avec le Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO), nous avons en projet l'aménagement du cheminement sur les 4,5 km de notre linéaire de fleuve, la restauration des berges de Seine, la restauration en génie végétal des berges d'un petit bras qui délimite une île et la remise en eau de la noue qui est en déficit hydrique depuis quatre ans, ce qui met en danger la diversité des espèces d'amphibiens présentes.

Petite histoire d'un trésor oublié

# Quand les Franciliens redécouvrent leurs plages...

... de Paris-Plage à la plage de Meaux



© Photo La Seine en Partage

**On ne le sait pas toujours** mais « nos ancêtres les Gaulois » allaient déjà à la plage. Ce n'était ni au bord de la mer ni au bord de l'océan mais au bord des fleuves et des rivières. Les congénères d'Astérix adoraient, paraît-il, batifoler dans leurs cours d'eau.

Ce qui est sûr c'est que, dans nos régions, dès le Moyen-Age, la Seine, l'Oise et la Marne étaient particulièrement courues. Il est vrai qu'à l'époque, tout se passait sur l'eau. C'était par le fleuve ou la rivière qu'arrivaient les nouvelles populations, les pierres pour construire les cathédrales et les châteaux-forts, les vivres pour alimenter les marchés. L'eau n'était pas encore « courante » mais elle faisait vivre les villes et les villages et chacun aimait à y plonger pour s'y délasser et... s'y laver. Les berges ressemblaient donc, déjà, sou-

vent à des plages sans être toujours de sable fin.

La première image « historique » d'une plage dans notre région nous montre des baigneurs nageant dans la Juine, près d'Etampes, au XV<sup>ème</sup> siècle. On la trouve dans les « Très Riches Heures du duc de Berry ». Mais on ne sait rien de ces sportifs précurseurs. Ce qui est confirmé par tous les historiens c'est que « le bon roi » Henri IV adorait prendre ce qu'on appelait alors « des bains froids » dans la Seine, tout comme, après lui, Louis XIII et

Louis XIV qui prenaient à la fois des bains de foule et des bains de Seine.

Les choses commencèrent d'ailleurs à s'organiser au XVII<sup>ème</sup> siècle. Les médecins (de Molière) conseillant les « bains froids » mais la morale imposant certaines lois, des « établissements de bains » se créèrent, notamment à Paris, où femmes et hommes étaient séparés, où l'on pouvait se changer dans des cabines closes et où des palissades de bois dissimulaient les baigneurs des regards indiscrets. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la natation



devient un sport à la mode. Les « bains froids » se transforment alors souvent en « écoles de natation » et leur succès est tel que des guinguettes, des bals populaires et un certain nombre d'échoppes en tout genre viennent s'installer à leur côté sur les berges.

En 1780, un certain M. Turpin crée au pont de La Tournelle un établissement « de luxe » dans lequel les baigneurs prennent place dans des baignoires... trouées pour pouvoir bénéficier des bienfaits de la Seine sans avoir à souffrir des inconvénients des déchets qu'elle charrie. Quelques années plus tard, il s'associera à son gendre, un certain M. Deligny dont la piscine restera célèbre au cœur de la capitale, pendant près de deux siècles.

Au moment de la Révolution, on voit apparaître les premiers plongeurs (on dit alors « sautoirs » ou « perchoirs ») et même des toboggans sur les bords de la Seine. Les « établissements de bains » rivalisent d'originalités architecturales pour attirer les clients. Souvent, c'est le style oriental qui l'emporte. Peut-être en référence aux fameux « bains turcs ». Et de faux minarets, un brin ridicules, s'érigent un peu partout entre les bateaux-lavoirs innombrables, les péniches lourdement chargées et les bateaux à passagers.

En 1805, on ne compte pas moins de dix-neuf « installations de bains froids » qui ont installé leurs pontons tout au long des berges parisiennes.

Il faudra attendre Louis-Philippe pour voir se multiplier les « établissements de bains » hors de Paris et notamment sur la Marne ou l'Oise.

## L'ÂGE D'OR DES BORDS DE L'EAU

L'âge d'or des bords de l'eau d'Ile-de-France commença sous le Second Empire. Grâce aux premiers chemins de fer, la foule des bourgeois modernistes, des étudiants en goguette, des midinettes, des peintres et des poètes sans le sou se rue, chaque semaine, vers ces nouvelles destinations pour plonger dans la Seine, l'Oise ou la Marne, y canoter joyeusement, danser dans les bals musettes au son de l'accordéon, manger des fritures dans les guinguettes et parfois même poser pour Renoir ou raconter ses histoires à Maupassant. Les plus grands musées du monde entier possèdent quelques chefs d'œuvres qui nous racontent cette « Belle époque » des berges de nos rivières franciliennes.

Mais on ne va pas seulement à Chatou, on va aussi un peu partout, à l'Isle-Adam (« La plus grande plage fluviale de France », s'étendant sur trois hectares), à Saint-Maurice, à Maisons-Alfort, à Gournay-sur-Marne, à Joinville-le-Pont « pont-pont, chez Gégène », comme le dit la chanson, et où se déroulent les championnats du monde de natation en 1906.

Ici et là s'ouvrent souvent des restaurants, des hôtels et parfois même des casinos. On rivalise avec les stations balnéaires du bord de mer encore réservées aux plus fortunés.

Au lendemain de la Première mondiale, tout va changer et c'est alors qu'on va voir fleurir un peu partout de vraies « plages » au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Danseurs de bal musette et canotiers font place aux familles nombreuses et aux sportifs. La mer est encore trop loin pour beaucoup mais chacun veut désormais goûter aux plaisirs de la baignade.

5.000 Parisiens se baignent au Pont de la Concorde, les jours de canicule, 4.000 nageurs fréquentent la plage de Maisons-Alfort, 2.000 celle de Joinville, etc.

Les installations se modernisent à l'Isle-Adam, à Villennes, à Beaumont-sur-Oise, à Boran-sur-Oise, à Neuilly-sur-Marne, à Champigny, à Corbeille, à Thomery, à Seine Port, à Gournay (qu'on appelle « le Petit-Deauville »), à Créteil, à Maisons-Alfort. Au Perreux, la baignade Seyler devient un vé-



Paris

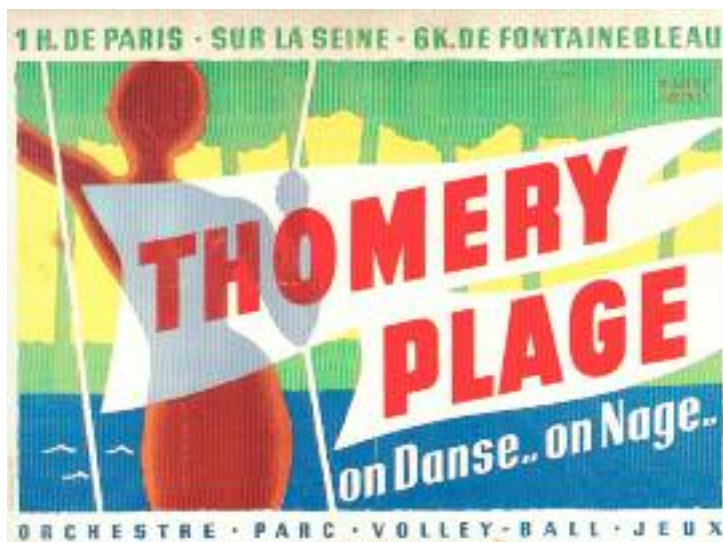


La Plage de Corbeil Essonnes

ritable complexe touristique. Ici, on installe un système de vagues artificielles, là, des pédalos, des manèges et des jeux pour les enfants, ailleurs, on inaugure l'aquaplane et de courts de tennis. Les structures de bois sont remplacées par du béton. Généralement, on étend du sable autour du bassin. L'architecture névoque plus l'Orient plus ou moins compliqué mais les paquebots transatlantiques, voire bien souvent les villas normandes.

### « SOUS LES PAVÉS, LA PLAGE »

A Aubergenville, on inaugure la plage d'Elisabethville (du nom de la reine de Belgique qui s'était réfugiée ici pendant la guerre et qui parraine l'opération). Tout y est et c'est le grand luxe autour du bassin flottant : hôtel quatre étoiles, restaurant gastronomique, golf, casino, lotissement de villas élégantes. Parfois le succès de la plage permet de lancer d'audacieux programmes de lotissements. La plage de l'Isle-Adam devient le rendez-vous incontournable de toutes les élégances parisiennes. On y aperçoit Mistinguett et Maurice Chevalier. On y assiste à des concours d'élégance où les



femmes du monde descendent d'un coupé Bugatti, accompagnées d'un lévrier.

Mais, en même temps, on commence à s'inquiéter de la pollution, même si le mot n'est pas encore à la mode. On perfectionne le filtrage des eaux, on ferme de plus en plus les bassins qui sont alors isolés du cours d'eau. Les bains ouverts sont parfois remplacés par des piscines creusées dans la berge.

Après la Seconde Guerre mondiale, la foule se détourne petit à petit de son fleuve et de ses rivières qu'elle oublie. La voiture, les congés généralisés permettent d'aller à la mer plus facilement. Les « progrès » industriels ont gravement dégradé la qualité de l'eau au point que les autorités doivent interdire la baignade. Désertées, les plages fluviales ne sont plus rentables. Certaines municipalités tentent

de les sauver en les transformant en bases de loisirs autour de piscines modernes, mais le cœur n'y est plus. Abandonnées, ces plages ferment les unes après les autres, et on peut croire alors qu'elles ne resteront plus que sur les images jaunies de vieilles cartes postales.

Mais la Seine et ses affluents ont la vie dure. Beaucoup d'eau a coulé le long des rives et les Franciliens ont fini, au milieu de leur univers de béton, de varcarme et d'embouteillages, par redécouvrir le trésor que la nature leur avait offert et qu'ils avaient si longtemps méprisé. Ils s'aperçoivent enfin que... « Sous les pavés, il y a la plage ». Ils veulent aujourd'hui se réapproprier leur fleuve et leurs rivières que les progrès ont, cette fois, permis de dépolluer en grande partie.

Le succès de Paris-Plage et celui de la plage de Meaux annoncent sans doute la renaissance de nos berges franciliennes. Jacques Chirac, maire de Paris, avait promis qu'un jour on pourrait de nouveau se baigner dans la Seine. Cette promesse sera vraisemblablement tenue dans les années qui viennent.

Pascale Dugat



Paris



Chappes

© Photo David Merle

Sources : Isabelle Duhau : « Les baignades en rivière d'Ile-de-France », Histoire de l'Architecture, n°14, 2007. Article téléchargeable sur le site de la région Ile-de-France.

Isabelle Backouche : « La trace du fleuve, la Seine et Paris » éd. de l'EHESS, 2000.

Thomas Deschamps : « Plages en ville, baignades en Marne » éd. Johanet, 2003.





# Boris Penot, photographe naturaliste en Seine-et-Marne

Attiré dès le plus jeune âge par le milieu naturel, Boris Penot, natif de Seine-et-Marne, s'oriente tout naturellement vers une formation de technicien forestier avant de se spécialiser dans la protection des ressources en eau potable. Depuis 8 ans, il a complété son cursus pour pouvoir être animateur et guide naturaliste notamment en forêt de Fontainebleau.

Passionné pour la flore et la faune de sa région, il voulait partager ses rencontres naturalistes avec le plus grand nombre et garder un témoignage pérenne de ses instants éphémères. C'est ainsi que Boris Penot est devenu photographe naturaliste.

**M**uni de son appareil numérique et de son trépied, il capte au plus près la vie secrète et sauvage de petits et grands animaux, plantes et arbres, reflets... Son cadrage est très précis et ses photos respectent la prise de vue initiale sans aucun trucage numérique. Associant esthétisme et graphisme, il révèle ainsi une nature insoupçonnée toute proche du monde urbain. L'émotion poétique qui se dégage de ses clichés nous sensibilise à un patrimoine naturel à portée de tous.

Depuis plusieurs années, son travail photographique est exposé dans diverses villes de la région. Il

a donné lieu à un premier livre « Fontainebleau Sauvage », qui est déjà épuisé... De nouveaux projets doivent se préciser avant la fin de l'année.

D'ici là, vous pourrez découvrir avec lui lors d'un stage comment approcher un martin pêcheur, cet oiseau coloré des bords de Seine ou du Loing et apprendre quelques astuces pour le photographier. Il propose des balades en forêt de Fontainebleau et conseille d'aller découvrir par soi-même la plaine de la Bassée, une zone préservée très riche en biodiversité où la Seine est restée assez sauvage.

B. Debacq

## ► En pratique

Voir ses photos et suivre son actualité sur son site dédié [www.naturegrafik.com](http://www.naturegrafik.com)

Participez à une balade découverte de la forêt de Fontainebleau en approfondissant vos connaissances photographiques. Apprendre à maîtriser son matériel ou approfondir ses connaissances à travers des mises en situations pratiques en s'inscrivant à un stage.

Contactez directement BORIS PENOT mail [contact@naturegrafik.com](mailto:contact@naturegrafik.com)





# Comment afficher nos posters en panneaux

Dès la page d'accueil avec l'onglet "rechercher" il suffira alors de sélectionner l'une des catégories qui vous seront proposées ou un mot-clé. Apparaîtra alors le résultat de votre recherche sur l'écran de votre téléphone mobile.



Ajoutez le logo de votre ville



LES TAGS. Les codes barre 2D ou « tag 2D » sont des codes barre de forme carrée, en deux dimensions, qui contiennent des informations qui peuvent être décodées, lues et interprétées par les téléphones mobiles. Concrètement, il suffit de scanner avec son téléphone mobile un «Tag» pour que le téléphone se connecte à internet et rapatrie des informations géo-localisées.

**N'oubliez pas :**  
 12 décembre 2012 : **Colloque La Seine en Partage**  
 6 avril 2013 : **Berges Saines**  
**Inscrivez-vous dès maintenant**